

tie de notre grain s'achemine par la voie du Pacifique. Je me plais à espérer qu'on le verra bientôt s'expédier en beaucoup plus grande quantité de ce côté-là.

La question se pose de savoir s'il ne faudrait pas ériger de nouveaux élévateurs à Vancouver. Les renseignements qu'on m'a fournis me portent à croire que l'inconvénient auquel on s'est heurté au cours de l'écoulement de la dernière récolte ne réside pas dans l'insuffisance des élévateurs de Vancouver, mais simplement en ce que n'est pas maître du grain celui-là qui l'est de l'espace. Les commerçants de grains avaient en mains du grain qu'ils ne pouvaient expédier, parce qu'ils n'avaient affrété aucun navire. D'autres avaient affrété des navires, mais n'avaient pas de grain. D'autres encore avaient loué un espace espérant le sous-louer à leur tour à un prix plus élevé qu'ils n'avaient payé. Il s'agissait d'arranger cela, et je crois que la commission des grains a été très utile pour remédier à cet état de chose. L'affaire arrangée, il fallait charger et remplacer le grain. Dès qu'il fut convenu que cet élévateur répondrait aux besoins, le grain fut chargé à bord des bateaux et chacun fut accommodé. Je ne crois pas faire erreur en disant que plus tard les chemins de fer adoptèrent pour ligne de conduite,— et je crois qu'ils furent appuyés par la commission des grains,—d'exiger d'un commerçant de grain ayant une quantité de grain à Calgary qu'il désirait faire expédier à l'élévateur de Vancouver, la preuve qu'il avait l'espace réservé avant de lui fournir des wagons. Cette preuve fournie on mettait les wagons à sa disposition. Dans d'autres cas, le commerçant de grain disait: "Je désire un wagon afin d'expédier une certaine quantité de grain", mais il n'établissait pas qu'il avait un espace réservé, alors, on lui disait: "Vous ne pouvez avoir de wagons". Une question importante est de savoir où placer les élévateurs sur cette route d'expédition par l'ouest. Le réseau national devrait en avoir à Calgary, Edmonton ou Vancouver. Je n'irai pas jusqu'à dire immédiatement à quel endroit il en faut; d'ailleurs, il appartient au gouvernement d'étudier sérieusement la question.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps; j'aurai de nouveau l'occasion de discuter plusieurs de ces questions concernant le problème du transport du grain. J'ai inscrit au Feuilleton une résolution qui me permettra d'examiner à fond cette question plus tard.

M. KYTE: Les whips se sont entendus pour que la suite du débat soit ajournée à six heures, et que la Chambre lève ensuite sa séance. Comme il est près de six heures, je propose,

appuyé par M. Fortier, l'ajournement de la suite du débat.

La motion est adoptée.

DEPOT DES DECRETS DU CONSEIL RELATIFS
A LA COORDINATION DES CHEMINS DE
FER NATIONAUX

Le très hon. M. MACKENZIE KING: Le très honorable leader de l'opposition m'a demandé de déposer sur le bureau de la Chambre les décrets du conseil qui ont été adoptés relativement à la réunion du réseau du chemin de fer Grand-Tronc à celui des chemins de fer canadiens nationaux. Je dépose donc sur le bureau cinq décrets du conseil relatifs à la question.

(La séance est levée à 5.25 heures.)

Lundi, 5 février 1923.

La séance est ouverte à trois heures.

COMITES DE LA BIBLIOTHEQUE, DES IMPRESSIONS
ET DU RESTAURANT DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR saisit la Chambre du message suivant adressé par le Sénat, l'informant:

Que Son Honneur le Président et les honorables MM. Bennett, Bolduc, Chapais, David, Gillis, Godbout, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLellan, Poirier, Taylor, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Aussi un message informant la Chambre que les honorables MM. Chapais, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Forget, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Ratz, Robertson, Sharpe, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Et aussi, un message informant la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables MM. Blain, Green, Hardy, Loughheed (sir James), Sharpe et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

CONVENTION FRANCO-CANADIENNE

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances) présente un message de Son Excellence le Gouverneur général dont monsieur l'Orateur donne lecture et qui est conçu en ces termes:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, le 1er février 1923.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie d'une Convention de Commerce entre la France et le Canada, conclue à Paris, le 15 décembre 1922, entre Sa Majesté le Roi et le Président de la République française.